



NL/SS

IVRY
S/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE TRUILLOT (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux d'assainissement et de chauffage urbain sont entrepris rue Truillot par la société SNTTP – 2 rue de la Corneille – 94122 Fontenay-sous-Bois, agissant pour le compte de Grand Paris Aménagement – Direction Territoriale Grand Paris Seine Amont – 2 avenue Jean Jaurès – 94600 Choisy-le-Roi,

CONSIDERANT que le phasage des travaux nécessite de prendre de nouvelles dispositions provisoires relatives à la circulation et au stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Truillot** à compter du **20 mai 2024 à 8 heures** et jusqu'au **25 juin 2024 à 8 heures** sur le tronçon compris entre le n°9 et l'accès au parking du n°10 (ce dernier étant condamné) :

- **Rue barrée :**
 - ✓ **Les déviations** se feront par les rues Raspail, Saint-Just, Marat et Fouilloux
 - ✓ **Mise en impasse** pour la desserte riveraine uniquement depuis la Place Parmentier, avec **limitation de vitesse à 30 km/h, avec pré-barrages aux deux extrémités,**
- **Neutralisation du stationnement.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux. Par ailleurs, celle-ci présentera les bacs des riverains impactés à la collecte au niveau du 11-13 rue Truillot.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

IVRY
S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- RATP,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- SNTTP –2 rue de la Corneille – 94122 Fontenay-sous-Bois.

FAIT EN MAIRIE, LE 14 MAI 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 14 MAI 2024

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon